

Courbevoie, le 27 mars 2015

DECISION n° 2015 - 42

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE,

Vu le Code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 411-1, L. 421-1, L. 421-2, R. 421-1, R. 421-5 à R. 421-8 ;


Vu l'arrêté du 23 septembre 2004 portant application des dispositions des articles R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-5 à R. 421-8 du code de la propriété intellectuelle ;

Vu les nécessités du service,

DECIDE

Article 1 Délégation permanente est donnée à Madame Christine PERROT, à l'effet de signer les décisions relatives à l'organisation de l'examen d'aptitude prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-8 du code de la propriété intellectuelle.

Article 2 La présente décision est publiée au Bulletin officielle de la propriété industrielle et sur le site internet de l'Institut national de la propriété industrielle.



Yves LAPIERRE
Directeur général

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex
Téléphone : 0820 213 213
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

INPI Direct : 0820 210 211
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

